

Conseil d'administration

Séance du 6 juillet 2026

Délibération CA n° 2026-10

Convention-cadre 2026-2031 entre l'Office français de la biodiversité et la Fédération nationale des chasseurs relative à la mise en œuvre du soutien financier de l'Office français de la biodiversité au profit des actions concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité par la Fédération nationale des chasseurs

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 131-8 à L. 131-16 relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 421-5 et L. 421-14 relatifs au fonds dédié à la protection et à la reconquête de la biodiversité géré par la Fédération nationale des chasseurs, à son financement et à la convention à conclure entre l'Office français de la biodiversité et la Fédération nationale des chasseurs ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R. 131-28 à R. 131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article R. 131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le décret en date du 5 juin 2023 nommant Monsieur Olivier THIBAULT en qualité de Directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** le contrat d'objectifs et de performance 2026-2030 de l'Office français de la biodiversité signé avec l'État le 12 décembre 2025 ;
- ▶ **Vu** le programme d'intervention 2026-2030 de l'Office français de la biodiversité approuvé par la délibération n°2026-03 du 12 mars 2026 du conseil d'administration de l'OFB ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2020-02 du conseil d'administration de l'OFB du 3 mars 2020 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- ▶ **Vu** l'avis émis par la Commission des interventions de l'OFB dans sa séance du 11 juin 2026 ;
- ▶ **Vu** le vote en ligne organisé du 9 au 16 juillet 2026, dans le cadre du 7ème alinéa de l'article 4 du règlement intérieur du conseil d'administration,
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

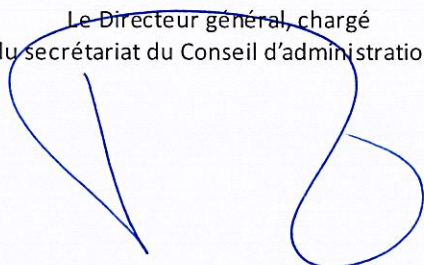
ARTICLE 1 :

La conclusion de la convention-cadre 2026-2031 relative à la mise en œuvre du soutien financier de l'Office français de la biodiversité au profit des actions concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité par la Fédération nationale des chasseurs, prise en application de l'article L. 421-14 du code de l'environnement susvisé, est approuvée.

ARTICLE 2 :

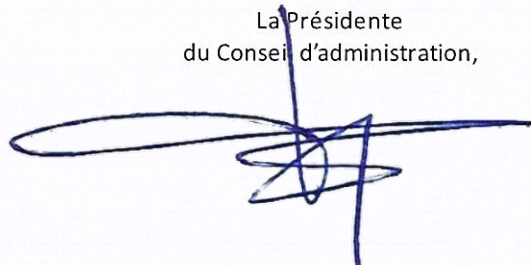
Le directeur général est autorisé à mettre définitivement au point les termes de la convention-cadre mentionnée à l'article 1 avec la Fédération nationale des chasseurs, et à procéder à sa signature.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,

A blue ink signature consisting of a large, fluid loop on the left and a smaller loop on the right, connected by a thin line.

Olivier THIBAULT

La Présidente
du Conseil d'administration,

A blue ink signature featuring a horizontal line on the left, followed by several overlapping loops and a vertical line extending downwards on the right.

Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO